

PROCES VERBAL

Séance du 23 Septembre 2021 à 18 heures

L'an deux mil vingt et un, le Vingt-trois Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie.

Etaient présents : M. SUPLY Michel, M. KIEFFER Sébastien, M. GARET Philippe, M. MOBILLION Mathieu, Mme MOSIEK Véronique, Mme COLLET Camille, Mr DELORME Joël, Mr GONCALVES Marc, Mr TROUSSET Jean-Philippe, Mr COUSINA Denis.

Absent : Mr Cyril AUGIER (procuration à Mr MOBILLON Mathieu)

Date de convocation : le 09 Septembre 2021

Monsieur Philippe GARET été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 20 Juillet 2021 est adopté.

I. DELIBERATIONS

❖ Délib n° 32/2021 : Approbation du rapport de gestion 2020 SPL-XDEMAT

Par délibération du 1^{er} Septembre 2016, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société. Par décision du 9 Mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 07 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, **figurant en annexe**, et de donner acte à Mr le Maire de cette communication.

❖ Délib n° 33/2021 : Renouvellement du Contrat d'Assurances des risques statutaires-Adhésion au contrat groupe Centre de Gestion 51

Le Maire rappelle que comme l'y autorise l'article 26 de la loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et son décret d'application n° 86-552 du 14 mars 1986, les centres de gestion peuvent souscrire une assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissements du département.

Le Maire expose que le Centre De Gestion a communiqué à la Commune :

- les résultats la concernant.
- La convention de gestion entre la collectivité et le Centre de Gestion de la Marne prévoit, entre autres, les missions et tâches de chacune des deux parties ainsi que l'application :
 - o d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,40% de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL
 - o d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,15% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Cette cotisation additionnelle permet de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion de la Marne en lieu et place de l'assureur et de son courtier.

Ces actions consistent :

- o A gérer au quotidien l'ensemble des déclarations de sinistres transmises par la collectivité via l'application AGIRHE. Assurer et suivre le remboursement de l'assureur auprès de la collectivité.
- o Vérifier la déclaration des bases de l'assurance à fréquence annuelle.
- o Suivre les processus d'adhésion et de résiliation du ou des contrats de la collectivité.
- o Répondre à toutes les questions relatives à la gestion et au conseil statutaire liés aux indisponibilités des agents de la collectivité (absences de toutes natures : Maladie Ordinaire (MO), Congé de longue maladie/longue durée (CLM/CLD), Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), Maternité (MAT), Décès (DC).
- o Accompagner la collectivité dans la gestion et le pilotage de l'absentéisme des agents par l'intermédiaire de retours statistiques, d'alertes et le cas échéant de comités locaux ou départementaux de pilotage.
- o Activer et assurer le suivi des services annexes liés au retour ou au maintien dans l'emploi : soutien psychologique, étude ergonomique des postes de travail, contre-visite et expertise médicale, ainsi que toute autre action s'inscrivant dans l'optique d'un retour ou maintien dans l'emploi de l'agent.
- o Assurer le suivi des demandes de recours gracieux avec l'assureur et/ou son courtier dans le cadre de retards de déclaration, retards de transmission des pièces justificatives.
- o Assurer la remontée des informations liées au recours contre tiers responsable de manière à diminuer le reste à charge pour l'assureur et ainsi maintenir des taux de cotisations optimisés pour la collectivité.
- o Assurer toute autre mission visant la couverture des risques assurés et le bon déroulement des relations contractuelles avec l'assureur et son courtier.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres De Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE

D'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022).

Taux garantis pendant 2 ans

I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : **Décès / Accidents de service et maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Longue maladie et longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) / Maternité, Paternité et Adoption / Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)**
- Conditions tarifaires (hors option) : **5.02 % (hors frais de gestion) avec une franchise de 15 jours par arrêt en Maladie Ordinaire et risques professionnels. Aucune franchise sur les autres risques.**

<u>Options souhaitées:</u>	Nouvelle bonification indiciaire	<input checked="" type="checkbox"/>
	Charges patronales (de 10% à 52%)	<input checked="" type="checkbox"/>
	RIFSEEP	<input checked="" type="checkbox"/>

II. Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.

- Risques garantis : **Accident de service / maladie professionnelle, Maladies Graves, Maternité, Paternité, Adoption, maladie ordinaire.**
 - Conditions tarifaires de base (hors option) : **1.35 % avec 15 jours de franchise sur la maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques.**

<u>Options souhaitées :</u>	
RIFSEEP	<input checked="" type="checkbox"/>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC,
- Choisir les options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de **0,40 %** de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et **0,15** de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

❖ Délib n° 34/2021 Location de la nouvelle salle polyvalente par l'Union Amicale des Maires de la Marne :

Monsieur le Maire informe que l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Marne organise tout au long de l'année des formations destinées aux élus marnais.

Pour cela, l'Association recherche des salles et a contacté Mr SUPPLY pour connaître les modalités de réservation de notre nouvelle salle polyvalente.

Ces journées de formation pourraient avoir lieu trois fois dans l'année, et l'Association demande à pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel, certaines communes mettant même parfois une salle gratuitement pour la formation des élus.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de proposer à l'UAMM un forfait de 150 € par journée de formation au titre d'un tarif préférentiel, pour l'utilisation de la petite salle de réunion de notre nouvelle salle polyvalente
- que l'entretien de cette salle après réunion serait effectué par l'employée communale chargée de l'entretien des locaux afin de ne pas faire appel à l'entreprise de nettoyage.

❖ **Délib n° 35/2021 Projet de sécurisation de la RD 275 En agglomération – Remplacement des coussins berlinois par L'Entreprise COLAS**

Au dernier conseil municipal du 20 Juillet nous avons fait le bilan de la réunion avec les services du Département et listé les sujets abordés.

Courant Août la Direction des Routes Départementales nous a fait parvenir un document qui regroupe un certain nombre de conseils et d'études de faisabilité sur divers aménagements possibles.

Une réunion de travail du conseil municipal en date du 16/09/2021 a défini la priorité de la commune par rapport aux aménagements proposés, à savoir le remplacement des coussins berlinois caoutchoutés et détériorés par des coussins bétons (Grande Rue). Monsieur KIEFFER s'est chargé des demandes de devis, et seule l'Entreprise COLAS a répondu et propose un devis pour la somme de 15 926.68 € H.T.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de devis de l'Entreprise COLAS.

Les autres aménagements seront revus plus tard en fonction des travaux d'embellissement des entrées de village qui seront décidés dans le cadre du projet en cours avec la société BERTIN

Bilan de la réunion sur l'aménagement des entrées de village du 07/09

Le Conseil municipal a étudié les documents envoyés par M. Bertin, conseiller en urbanisme, visant à améliorer l'aspect extérieur et la sécurité dans le village, en particulier dans la rue principale traversant la commune. S'agissant d'une route départementale, certaines obligations doivent être respectées et les instances dirigeantes du département auront bien entendu droit de regard sur ce projet. A titre d'exemple, la modification des voiries ne doit pas empêcher la circulation des poids lourds, ni celle des engins agricoles.

Par ailleurs, ce projet nécessitera des emprises sur des terrains qui n'appartiennent pas tous à la commune.

Pour faciliter cette réalisation, tant du point de vue pratique que financier, le Conseil envisage de procéder par tranches.

L'entrée du village, côté route de Thillois, le long du parc, présente l'avantage de disposer de terrains appartenant à la commune et constitue par ailleurs une zone à risques, même si elle n'est pas la seule.

Il semble donc opportun de commencer par elle, avec plusieurs objectifs :

- réduire la vitesse des véhicules en entrée de village
- sécuriser le carrefour rue des Marzelles, rue Bardoux, rue de Thillois
- permettre aux piétons un accès sécurisé au parc et à la salle polyvalente pour les habitants de ces deux dernières rues
- améliorer l'esthétique

Bilan de la réunion du CCAS du 21/09 pour colis fin d'année pour les aînés (+67 ans)

A la suite de la réunion de la commission sociale du 21/09 à 18 h, il a été décidé de renouveler le système du colis par la Société Helfrich. Un thème ressortait : l'Italie ou l'Europe en Général

Renseignements pris auprès du commercial, il n'y a pas de produits de ce type chez Helfrich. Mais seulement des produits de nos régions françaises. Il a été décidé de ne plus mettre de plat principal car d'un commun accord, la qualité n'est pas au rendez-vous. Il sera donc remplacé par autre chose.

Une réunion de dégustation afin de choisir les produits est donc prévue le **Mardi 5 Octobre à 20 heures**

Il faudra prévoir 93 colis (50 femmes et 43 hommes) dont 2 pour maison de retraite

Après discussion, il n'a pas été prévu d'apéritif pour la remise des colis et les membres de la commission procéderont comme l'an passé à la distribution le samedi 11 Décembre.

II : QUESTIONS DIVERSES

- Préparation de l'inauguration de la salle polyvalente : Un diaporama est en cours de préparation par Mr KIEFFER. Des volontaires seront les bienvenus pour la préparation de la salle le vendredi 15/10 en fin de journée.

- Pour faire suite à de nombreuses demandes sur les chats errants et leur reproduction massive dans la commune, la Mairie a signé une convention avec l'Ecole du Chat de Reims
La commune devra attraper les chats et les faire stériliser. (tarif 45 € par femelle et 25 € pour un mâle).
Monsieur le Maire est chargé d'aller chercher des cages à l'Ecole du chat.
- Pour répondre à la demande de Mme DEPRESZ, la commune va mettre en place un atelier de lecture pour enfants dans les locaux de l'ancienne école. Une enquête a été faite dans tous les foyers. Nous n'avons pour l'instant que trois réponses. La commune procédera à l'achat de petit matériel pour équiper un espace de lecture.
- Dans le cadre du projet de l'implantation d'une MAM, les instigatrices nous ont à nouveau contacté pour connaître l'avancement du dossier. Monsieur MOBILLION sera chargé de leurs faire une réponse dans le sens où le projet nous intéresse mais où il n'est pas assez abouti pour prévoir des investissements importants dans l'état.
- Monsieur GARET a presque terminé la prochaine feuille d'Ormes qui sera distribuée après l'inauguration de la salle polyvalente.
- Les adjoints prévoient de réunir une fois par mois une commission afin de prendre connaissance et de suivre toutes les autorisations d'urbanisme déposées en Mairie.

Séance du 23 Septembre 2021

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
32/2021	Dématérialisation	Approbation du rapport de gestion 2020 SPL-XDEMAT	18
33/2021	Personnel communal	Renouvellement du contrat d'Assurances des risques statutaires- au contrat groupe du CDG 51	18-19
34/2021	Salle des Fêtes	Location de la nouvelle salle polyvalente par l'UAMM	19
35/2021	Voirie	Projet de sécurisation de la RD 275 en traversée d'agglomération- remplacement des coussins berlinois par l'Entreprise COLAS	19

EMARGEMENTS

Michel SUPLY	Sébastien KIEFFER	Denis COUSINA	Joël DELORME
Cyril AUGIER	Camille COLLET	Véronique MOSIEK	Mathieu MOBILLION
Absent procuration à Mr MOBILLION			
Philippe GARET	Jean-Philippe TROUSSET	Marc GONÇALVES	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.